

Prince-Édouard, comprennent les lots dans la partie sud du comté Kings. Cela aurait pu former une circonscription.

Tous ceux qui habitent dans les régions que j'ai mentionnées ont un intérêt commun qui émane de l'agglomération de Charlottetown. Le reste du comté de Kings et le reste de la circonscription projetée d'Hillsborough formeraient, bien entendu, une autre circonscription. Je crois que la délimitation que j'ai proposée serait plus conforme au principe de l'intérêt commun que les délimitations actuelles.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler un dernier fait. Du point de vue pratique, en vue d'inciter la population à s'intéresser aux gouvernements fédéral et provincial, je crois qu'il est souhaitable d'éliminer les complications inutiles dans notre régime électoral. A une exception près qui s'est produite au début du siècle, au cours des 60 dernières années, aucune circonscription provinciale dans l'Île du Prince-Édouard n'a chevauché sur deux circonscriptions fédérales.

Apparemment, on n'a pas tenu compte dans le remaniement des limites des circonscriptions fédérales par rapport à celles des circonscriptions provinciales. Dans plusieurs cas, les limites fédérales proposées coupent par le milieu une circonscription provinciale et il n'y a aucun rapport entre elles.

Il y a lieu je crois, de tenir compte de ce fait. Dans plusieurs cas déjà signalés à la commission, en effectuant un changement secondaire et en suivant la ligne de délimitation entre les circonscriptions provinciales, nous obtiendrions une délimitation beaucoup plus logique entre les circonscriptions fédérales projetées. Nous aurions alors des circonscriptions avec une population qui se rapprocherait beaucoup plus du quotient souhaitable que dans la présente recommandation.

Après avoir résumé ces divers points aussi brièvement que possible, monsieur l'Orateur, je termine mes observations.

● (5.30 p.m.)

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais appuyer mon collègue le député de Queens, (M. MacLean) et ajouter des observations à toutes celles qu'il a faites sur le remaniement à propos de l'Île-du-Prince-Édouard. Je voudrais tout d'abord traiter d'un point qui, même s'il ne figure vraiment pas dans le rapport, se rattache au principe et, disons, au problème du remaniement.

Fait à rappeler, quand le remaniement a été porté à notre attention et a fait l'objet d'un débat à la Chambre, on a décidé qu'il fallait le confier à une commission indépendante. Excellente idée à bien des points de vue, je crois. Sans avoir la compétence voulue pour étudier en détail les nombreux points supplémentaires, je dirai cependant que ce qui m'inquiète entre autres dans les nombreux rapports dont nous serons saisis ces jours-ci, c'est que, dans bien de cas, la commission n'a pas tenu compte des intérêts collectifs particuliers qui existent dans diverses régions du pays.

Cela est incontestable dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, car les limites proposées pour cette minuscule province indiquent que certains facteurs sont seuls entrés en ligne de compte, dont presque tous portent sur la population. On n'a pas accordé assez d'attention à d'autres, qui ont trait aux collectivités et aux intérêts communs, facteurs que les gens de l'Île-du-Prince-Édouard jugent très importants.

On peut facilement s'en rendre compte par le fait que, depuis très longtemps, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard acceptent que la circonscription de Queens ait deux députés et celles de Prince et de Kings, une chacune. Avec le morcellement d'une circonscription duonominale, la Commission a été contrainte de créer un nouveau centre d'intérêt. Dans une région agraire, comme l'Île-du-Prince-Édouard, une telle tâche est des plus difficiles. Je me souviens de l'expérience que j'ai eue avec ma propre église. En tâchant de réunir les congrégations pour en faire des groupes importants, il était toujours difficile d'évaluer tous les facteurs dans l'établissement d'une collectivité étroitement unie.

La commission n'a pas réellement bénéficié de l'aide et de l'intérêt des habitants de l'Île du Prince-Édouard puisque, suivant le rapport, elle n'a reçu que trois mémoires émanant de particuliers. Comment l'expliquer? Le remaniement électoral est indiscutablement une question importante; à mon avis, toutefois, de nombreux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont pensé que cela touchait le reste du Canada et non pas la province. Après tout, le reste du Canada a connu des changements de la carte électorale, alors que les circonscriptions de Prince, Queens et Kings demeuraient inviolées.

Mais pour la première fois en cinquante ans cette tradition s'écroule, et je ne doute pas que si la Commission siégeait de nouveau dans l'Île-du-Prince-Édouard pour connaître